



Le dialogue social continue, suite...

Dans le cadre du comité de suivi de l'Accord Collectif PNC 2023-2028 et suite à la signature de l'accord catégoriel PNC signé le 19 mars 2024, nous vous avons promis, UNSA PNC, SNPNC et UNPNC d'obtenir des mesures complémentaires.

Certaines ont été annoncées récemment tant sur MC que sur LC à la suite d'un comité de suivi de l'AC PNC mais nous avons indiqué que cela ne s'arrêtait pas là.

Nous avons demandé de manière urgente, une modification du point 3 du chapitre K de l'ACG Plan d'action maintenant Flotte LC/MC pour ce qui concerne les délais d'attribution de RADD en cas de dispense cabine.



Il n'est pas acceptable notamment, lorsqu'un four est en panne de devoir attendre 7 jours pour avoir une compensation ou encore pire de se la voir refuser à cause d'une complexité de réparation (problème d'alimentation électrique etc.).



Pour modifier ce point, issue des discussions en comité de suivi, la signature d'un avenant à l'Accord Collectif PNC est indispensable. La négociation se tiendra donc ce jour 20 juin à la demande des signataires de l'Accord Collectif PNC (UNSA PNC, SNPNC et UNPNC) et non pas suite à la dépose d'un préavis comme veulent le faire croire certains. Pour se faire, l'ensemble des syndicats représentatifs est donc convié.



Il y a urgence à offrir des compensations à tous les PNC quand les conditions de travail sont dégradées.